



## DÉCISION

### CONCLUSION D'UNE CONVENTION POUR L'ACCUEIL D'UN GROUPE DE 8 A 10 JEUNES DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO- EDUCATIF (D.A.M.E) "LES BOIS DU SEIGNEUR" DE VERNOUILLET A L'ESPACE JEUNESSE DE LA MEDIATHEQUE DE L'ODYSSEE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 AU VENDREDI 27 JUIN 2025 (A L'EXCEPTION DES PERIODES DE VACANCES SCOLAIRES)

#### 1.4 - Autres contrats

GS/DI/FP  
N°2024-

#### ***Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,***

***Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,***

***Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,***

***Vu le n°3 de la délibération du conseil communautaire n° 2021-075B du 12 avril 2021 portant délégation au Président pour décider de la conclusion de toute convention dont les engagements financiers sont inférieurs à 23 000€ HT sur un exercice civil ;***

***Vu le projet de convention pour l'organisation d'accueils, à la Médiathèque de l'Odysée, d'un groupe de 8 à 10 jeunes, inscrits au "Dispositif d'Accompagnement Médico- Educatif Les Bois du Seigneur" (D.A.M.E) de Vernouillet, du vendredi 27 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025,***

**Considérant** que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite organiser des accueils pour un groupe de 8 à 10 jeunes inscrits au D.A.M.E Les Bois du Seigneur avec leurs accompagnateurs, à une fréquence d'une fois par semaine, le vendredi de 9h45 à 10h45, à la Médiathèque de l'Odysée durant la période du 27 septembre 2024 au 27 juin 2025,

**Considérant** que la mise à disposition des lieux et du matériel lors de cet accueil est gracieuse, sous réserve d'une police d'assurance souscrite par le D.A.M.E "Les Bois du Seigneur",

**Considérant** qu'il convient de régler, par convention, les modalités de réalisation de ces accueils,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 : DE CONCLURE** une convention d'accueil, à titre gracieux, d'un groupe de 8 à 10 jeunes, du Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif Les Bois du Seigneur, avec leurs accompagnateurs, à la médiathèque de l'Odyssée durant la période du 27 septembre 2024 au 27 juin 2025, à raison d'un vendredi par semaine, de 9h45 à 10h45, hors périodes de vacances scolaires, selon les modalités détaillées par la convention.

**ARTICLE 2 : DE CHARGER** Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** qu'une ampliation de la décision sera notifiée au Directeur du D.A.M.E "Les Bois du Seigneur", Monsieur Arnaud ESCROIGNARD.

**ARTICLE 4 : D'INFORMER** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 09 OCT. 2024

Le Président



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 09 OCT. 2024